

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015- 681 DU 31 DECEMBRE 2015

portant ratification de la Convention portant création de la Commission Africaine de l'Energie, adoptée à Lusaka (Zambie), le 11 juillet 2001.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**CHEF DE L'ETAT,****CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2011-30 du 18 novembre 2011 portant autorisation de ratification de la Convention portant création de la Commission Africaine de l'Energie, adoptée à Lusaka (Zambie), le 11 juillet 2001 ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifiée, par le Président de la République, la Convention portant création de la Commission Africaine de l'Energie, adoptée à Lusaka (Zambie), le 11 juillet 2001 dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Dr Boni YAYI.-**

Le Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique,

François Adebayo ABIOLA

Le Ministre des Affaires Etrangères, de
l'Intégration Africaine,
de la Francophonie et des Béninois de
l'Extérieur,

Le Ministre de l'Energie, des Recherches
Pétrolières et Minières et du
Développement des Energies
Renouvelables,

Saliou AKADIRI

Spéro MENSAH

Ampliation : - PR 6 - AN 86 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - CES 2 - MAEIAFBE 4 - AUTRES MINISTERES 27 -
SGG 4 - JORB 1.

at